

Conseil Municipal du 15 septembre 2011

L'an deux mil onze et le quinze septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José.

Mademoiselle COCHOIS Coralie a donné pouvoir à Monsieur GOBRON François,
Monsieur TIAFFAY Patrice a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice,
Monsieur HEUSGHEM Steve a donné pouvoir à Madame PUECH Pascale,
Monsieur CAPITAINE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry.

Monsieur DURAND Denis été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 25 août 2011

Le compte-rendu de la séance du 25 août 2011 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 43/2011 Instauration de la taxe d'aménagement**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 27 avril 2006,

Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit au taux de 1% dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols

Considérant que le conseil municipal estime nécessaire d'instaurer cette taxe à un taux supérieur en vue de permettre le financement d'opérations d'équipements publics et l'aménagement durable du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire. La décision d'instauration s'applique pendant une durée minimale de 3 ans. Le taux de la taxe est révisable chaque année.

d'exonérer totalement les constructions suivantes :

- *50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro*
 - de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.
- **N° 44/2011 Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique**

Le Maire de Taissy expose les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants et L. 3333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le conseil municipal,

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L. 2333-2 à L2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les ressources produites par la taxe sur la consommation finale d'électricité,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 4.

Article 2 : Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Taissy.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

➤ **N° 45/2011 SYCODEC – Service public d'élimination des déchets – Rapport Annuel 2010**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier,

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'aire géographique du SYCODEC part du S.E. de Reims jusqu'au N.O. (Chenay – Hermonville), compte 64 communes pour 47 136 habitants. Le SYCODEC dénombre 11 déchetteries.

Il a été collecté en 2010 :

- *dans les bacs bordeaux 15 321 T de déchets ménagers, soit 325 kg/hab., 13 008 T en porte à porte et 3 013 T pour le verre*
- *dans les bacs jaunes 1 273 T soit 26 kg/hab. dont 1 131 T recyclées (80% de la collecte)*
- *dans les bacs bleus 1 641 T soit 35 kg/hab. (entièrement recyclées).*

Le taux moyen de refus sur l'ensemble du SYCODEC est de 8%, 4% pour des communes comme Bourgogne ou Auménancourt, 15% sur Taissy et Saint-Léonard.

La déchetterie la plus importante du SYCODEC est celle de Sillery. L'ensemble connaît 200 000 visiteurs par an. Les déchets collectés sont valorisés pour 43%, transformés en compost pour 30% et incinérés pour 27%. Sont également traités des déchets spéciaux comme batteries, peinture, produits phytosanitaires, tubes néon, ...

La collecte et le traitement de déchets de soins provenant de particuliers concernent 243 habitants.

D'un point de vue financier, les charges s'élèvent à 4 580 000 €, soit 97 €/hab. Les produits de la valorisation qui nécessite une négociation importante se montent à 1 262 000 €, soit 20 €/hab. et la fiscalité génère 3 980 000 €, soit 85 €/hab.

Le SYCODEC assure sa politique de communication par le biais de dépliant, d'interventions dans les écoles, collèges et lycées.

En 2010, le SYCODEC a obtenu le label national QualiPlus. Seules 30 collectivités sur les 276 qui ont décidé d'adopter une démarche de qualité concernant le retraitement des déchets ont obtenu ce label.

➤ **N° 46/2011 Modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la Modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la délibération n° 3657 du 28 juin 2007,

Vu la demande de Mme Tourolle de réduire son temps de travail de 26 H hebdomadaires à 20 H hebdomadaires,

Considérant qu'il convient, en parallèle, de créer de nouveaux postes pour permettre le fonctionnement des services dans des conditions normales,

Décide :

- de supprimer, à compter du 5 septembre 2011, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe créé par délibération n° 3657 du 28 juin 2007,
- de créer, à compter du 5 septembre 2011, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 20/35°,
- de créer, à compter du 1^{er} septembre 2011, un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe pour une quotité de 21/35°.

Dans le cas où ces emplois ne pourraient être pourvus par des fonctionnaires, le maire pourra recruter des agents non titulaires.

Les agents recrutés pourront percevoir des indemnités horaires complémentaires et des indemnités horaires pour heures supplémentaires en fonction des heures réellement effectuées.

➤ **N° 47/2011 Transferts et ouvertures de crédits**

Le conseil municipal décide de procéder aux transferts et ouvertures de crédits sur le budget général de l'exercice en cours :

En Fonctionnement

Dépenses

| | |
|--|-------------|
| 61521 Terrains | - 377 471 € |
| 6413 Personnel non titulaire | 7 300 € |
| 64168 Autres emploi d'insertion | 5 900 € |
| 6454 Cotisations aux ASSEDIC | 1 200 € |
| 658 Charges Diverses de gestion courante | 2 500 € |
| 023 Virement à la section d'investissement | 369 653 € |

Recettes

| | |
|--|---------|
| 722 Immobilisations corporelles | 35 € |
| 74718 Autres | 4 641 € |
| 74834 Etat – Compensation au titre des exonérations de la TF | 4 406 € |

En investissement

Dépenses

| | |
|--|-----------|
| 2138 Autres constructions Op 0907 | 351 000 € |
| 2313 Constructions Op. 0603 | 120 € |
| 2313 Constructions Op. 0603 Ch 040 | 35 € |
| 2315 Installations Mat. Outillages Tech. | 18 408 € |

Recettes

| | |
|--|-----------|
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 369 653 € |
|--|-----------|

II – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Fêtes

- Résumé du lundi de la fête patronale avec l'accueil des nouveaux taissotins et un moment particulier avec la remise de la médaille de la commune pour le départ en retraite de Mme Burgain et de M. Dafik.

Urbanisme

- Démarrage de l'enquête publique sur le PLU, 1ère permanence du commissaire-enquêteur le 12 septembre avec beaucoup de visites, mais aucune annotation dans le registre.
- Prise de contact avec la SANEF pour la réalisation des aménagements paysagers le long de la contournante.

Environnement

- Réunion le 12 octobre 2010 à 20H pour préparer le fleurissement 2012

Bâtiments

- Prochaine réunion le 12 octobre à 20 H : à l'ordre du jour, calorifugeage de canalisations au CCA
- Eclairage de la salle communale : intervention mercredi 21 septembre

Caisse des Ecoles

- Fréquentation importante de la restauration scolaire, récapitulatif sur les 6 dernières années à recevoir

Voirie

- Réfection d'enrobés dans le cadre du marché à bons de commandes : rue de Couraux, chemin des Verts Galons, Chemin Thomas (près du RD8), rue des Pâtières et terrain de handball
- Remise en état des chemins desservant le stade Arlette Baudet et situé derrière la rue de Longjumeau par la SARL SOTRAV
- Réfection de la cour de l'école primaire programmée du 24 octobre au 2 novembre
- Démarrage des travaux chemin Thomas pour l'extension des réseaux première semaine d'octobre nécessitant une coupure de la rue de Longjumeau et, par voie de conséquence, le déplacement de l'arrêt du bus scolaire pour le collège.

Jeunesse et Sports

- Journée des associations le samedi 10 septembre avec une forte fréquentation entre 13H45 et 16H30
- Le 11 octobre de 15H à 18H passage du jury pour le challenge de la commune la plus sportive
- Réunion conjointe avec la commission Bâtiments en présence de M. POITOUT, architecte, et de M. PERRENOT du Foyer Communal pour la présentation du projet finalisé d'extension de la salle des sports

Conseil Municipal Enfants

- En complément du compte-rendu du 23 juin, compte-rendu de la journée du 30 juin consacré au Secours Populaire avec la livraison de jouets grâce à l'argent collecté par le Conseil Municipal Enfants. Réception de deux cartes de remerciements.

III – Questions diverses

En ce qui concerne la réorganisation territoriale, les présidents des trois intercommunalités, dont le nouveau président de la communauté de communes Vesle Montagne de Reims, concernées par le projet de fusion se sont rencontrés ce matin.

L'audition devant la commission départementale de coopération intercommunale est programmée le lundi 19 septembre pour la CC Taissy et celle de Forêts et Coteaux de la Grande Montagne. Vesle Montagne de Reims sera entendue l'après-midi.

Prochaines réunions de conseil :

- **Le jeudi 20 octobre 2011**
- **Le jeudi 17 novembre 2011**
- **Le jeudi 15 décembre 2011**

| | | |
|-----------------|-----------------------|------------------|
| BONNET Daniel | MINET Christian | THOURAULT Sylvie |
| | | |
| BARRIER Patrice | DURAND Denis | GOBRON François |
| | | |
| COCHOIS Coralie | LECLERE-MISSA Monique | TIAFFAY Patrice |
| | | |

| | | |
|----------------|--------------------|-----------------|
| HEUSGHEM Steve | DUCHESNE Madeleine | PUECH Pascale |
| | | |
| ROULLÉ Annie | CAPITAINE Olivier | ROYER Catherine |
| | | |
| GA Thierry | | |
| | | |

